

Ergonomie/ergonome(s) : quelles évolutions à la croisée d'une discipline et d'un métier ?

51^e congrès de la Société française d'ergonomie
de langue française (SELF).
Marseille, 21-23 septembre 2016

EN RÉSUMÉ

Le 51^e congrès de la SELF, Société française d'ergonomie de langue française, a permis de faire le point sur l'évolution de l'ergonomie et du métier d'ergonome. Plusieurs thèmes ont été abordés, notamment le développement des connaissances ; l'identité disciplinaire ; la diversité des pratiques ; l'enseignement et la formation ; l'ergonomie autour de la Méditerranée.

AUTEURS :

P. Étienne ¹, S. Leduc ², G. Valléry ²

1. ancien président de la SELF
2. co-présidents du congrès de la SELF 2016

MOTS CLÉS

Ergonomie /
Intervenant
en prévention
des risques
professionnels /
IPRP

INTRODUCTION

Le 51^e congrès de la SELF a été l'occasion de débattre sur les mutations de l'ergonomie et du métier d'ergonome au regard des transformations actuelles du monde du travail et de la société. Les enjeux étaient de taille car ils interrogent à la fois non seulement les pratiques, la recherche et la formation en ergonomie, mais aussi, et plus largement, la discipline qui agit à l'articulation de champs de connaissances et d'actions. L'évolution de la discipline permet-elle de satisfaire aux besoins socio-économiques actuels ou émergents ? Quels sont les apports de la recherche en ergonomie ? Quels sont les liens à

développer avec d'autres disciplines pour répondre à la complexification des problématiques du travail et de l'organisation ? Quelles sont les pratiques des ergonomes ? En quoi le métier se transforme par rapport à la demande sociale, technique, organisationnelle ? Comment la formation doit-elle évoluer pour répondre aux transformations du (des) métier(s) ? Quelles sont les pratiques des ergonomes ? ...

Ce congrès a accueilli plus de 500 participants, autour de 6 conférences plénières, plus de 70 communications orales, 12 tables rondes et 6 symposiums. Ce compte rendu résume une sélection de ces interventions. Parmi les faits marquants, il faut noter l'invitation de trois conférenciers

Ergonomie/ergonome(s) : quelles évolutions à la croisée d'une discipline et d'un métier ?

de renom : V. De Keyser qui a présenté une communication sur l'ergonomie et l'Europe en 2016, F. Hubault, dont l'exposé s'est centré sur les enjeux de l'évolution du métier d'ergonome, et T. Khalfallah qui a rendu compte des réalités et perspectives de l'ergonomie en Afrique. Il faut également noter une table ronde sur la réglementation du métier d'ergonome. C'était la première fois que ce sujet a été abordé en session plénière dans un congrès de la SELF.

L'ERGONOMIE ET L'EUROPE EN 2016

V. De Keyser (Université de Liège)

L'ergonomie francophone, axée sur le mouvement des relations humaines, se déploie après la 2^e guerre mondiale, sur un fond politique, et se détache de son homologue américain. Elle veut porter son regard sur le travail et sur sa pénibilité pour l'homme. Son originalité profonde est d'être systémique et interdisciplinaire, mêlant anthropologie, mathématiques, économie, psychologie et médecine au chevet du « *travail humain* » – titre de la revue qui va incarner ce mouvement. Les premiers réseaux de recherche ergonomique européenne se font en créant des équipes pluridisciplinaires, dans les mines et les entreprises sidérurgiques, dans le cadre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). De 1960 à 2000, la discipline s'est transformée sous l'action de trois facteurs : l'automatisation et l'informatisation du travail, l'extension des recherches ergonomiques dans d'autres secteurs que les mines et la sidérurgie en plein déclin (les secteurs nucléaire, pétrochimique et aéronautique par exemple) et le développement des sciences cognitives.

L'après 2000 coïncide avec une transformation profonde de la politique européenne en matière de travail. Le traité de Maastricht crée un grand marché européen dont la compétence est exclusivement attribuée à l'Europe. Progressivement, l'Europe n'a plus comme priorité première la satisfaction du travailleur mais celle du client, d'autant qu'elle se veut une Europe des services, et que les délocalisations ont permis aux industries manufacturières de migrer vers des pays où le coût du travail est plus faible.

La politique européenne de recherche a reflété ce changement de cap. Si l'Europe finançait en 1960 des recherches sur les accidents dans les mines et la sidérurgie, en conformité avec le traité de Rome lui enjoignant d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs, elle est aujourd'hui dans une logique de compétitivité. Les recherches de pointe qu'elle soutient doivent désormais être « *précompétitives sur le marché* » : il est alors attendu de l'ergonomie de prouver qu'elle donne une valeur ajoutée à un produit ou à un service.

Les nouvelles technologies constituent une opportunité pour démontrer l'intérêt à porter à l'homme en situation et ce de plusieurs façons qui se séquent dans le temps :

1) Par une modélisation où l'homme contrôle la situation grâce à des aides à la décision. Il est clairement en dehors de cette situation, à distance. L'opérateur de contrôle de processus devient le paradigme des fonctions cognitives de haut niveau que l'informatisation laisse encore à l'homme. Puis ces fonctions de haut niveau seront partiellement reprises par des outils nouveaux, issus de l'intelligence artificielle, tendance qui perdure jusqu'à ce jour. On trouve des exemples de cette coopération avec des systèmes intelligents,

dans l'autopilote en aéronautique ou dans les recherches actuelles sur la voiture intelligente.

2) Par une modélisation où l'homme entre virtuellement dans la situation, s'y fonde et y agit de manière quasi instantanée, synchrone, en utilisant son corps (aspects proprioceptifs) plutôt que des fonctions intellectuelles de haut niveau. C'est le monde du jeu, de la réalité augmentée, qui n'a été rendu possible que par les progrès des capteurs, de l'imagerie, et des fibres optiques à haut débit permettant le transport de l'image à distance.

3) Par une modélisation qui met en exergue un mode de production distribué, poussé par l'internationalisation des marchés et la concurrence entre les pays. Tout produit européen élaboré est, en fait, un produit « *mécano* », un assemblage de composants, chacun étant réalisé là où son prix de revient est le plus attractif.

En conclusion, V. De Keyser a souligné que l'ergonomie des systèmes dont se prévalaient, de manière visionnaire, nos prédécesseurs ne peut faire l'économie des conditions historiques et sociales dans lesquelles des technologies (informatique, télécommunications, intelligence artificielle, banques de données partagées, moteurs de recherche) s'inscrivent. Il reste donc aux ergonomes à ne pas se reposer sur les succès engrangés, ni à se laisser éblouir par les avancées technologiques de ces dernières années dans le domaine du travail mais à revisiter d'urgence les fondamentaux de l'ergonomie. Assurer la présence de l'ergonomie en Europe, par une recherche de pointe ou par une action de terrain, est certes une question d'expertise, mais c'est plus encore l'exercice d'un rapport de forces. Le besoin d'ergonomie est là, définitivement, mais il est occulté.

MODÈLE DE TRAVAIL, MODÈLE PROFESSIONNEL ET MODÈLE ÉCONOMIQUE ; LES ENJEUX DE L'ÉVOLUTION DU MÉTIER D'ERGONOME

F. Hubault (département Ergonomie et écologie humaine – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Derrière les tensions et parfois les crises qui mettent les structures de conseil et les professionnels en ergonomie de plus en plus souvent en risque, dans leur activité quotidienne et dans leur avenir, se profile la question de la cohérence entre le modèle de travail (activité – santé/performance) qui structure leur pensée, le modèle professionnel qui soutient leur action, et le modèle économique qui en organise les conditions de pérennisation. Or, selon F. Hubault, l'enjeu aujourd'hui est double : il s'agit, d'un côté, de consentir les investissements immatériels permettant de consolider l'expérience professionnelle des ergonomes sur des bases théoriques, méthodologies et organisationnelles en phase avec l'évolution des tensions économiques (financiarisation/servicialisation), de l'autre, d'organiser les modalités concrètes permettant de déborder la seule logique de « prestation » pour véritablement coopérer avec le bénéficiaire dans des formes relevant plutôt d'une « relation de service ». L'avenir du métier dépend de la façon dont les conditions de production, de valorisation et d'accumulation des actions de l'ergonome sauront échapper à la relation marchande « classique » en s'inscrivant dans la dynamique d'un écosystème productif reposant sur « une relation marchande sans marché »... La montée de la dynamique du service expose le conseil en ergonomie aux mêmes questions que ses clients, de sorte que c'est en se tenant aux avant-postes de cette

évolution que le conseil peut se mettre en capacité d'aider ses clients à l'intégrer : rapport au temps, à la connaissance, au réel, à la santé, à l'autorité ; repositionnement de la fonction hiérarchique et du management vis-à-vis du travail et de la coopération ; forme de la mobilisation de la subjectivité dans la performance ; forme de gouvernance... sont autant de questions « sensibles » dans les organisations clientes qui supposent que le conseil ait mis ses propres moyens en cohérence avec ces/ses interpellations nouvelles.

LE CAS DE L'AFRIQUE : RÉALITÉS ET PERSPECTIVES

T. Khalfallah (Faculté de médecine de Monastir, hôpital universitaire Taher Sfar de Mahdia, secrétaire d'Ergo-Africa)

Le développement de l'ergonomie dans le continent africain est disparate. Si la Tunisie et l'Algérie sont deux pays où la formation des ergonomes existe depuis une dizaine d'années à l'université, sur le terrain, les interventions ergonomiques restent pauvres et se heurtent à différents obstacles. Le Maroc, où l'ergonomie est quasi absente, semble être actuellement un terrain fertile pour le développement de cette discipline. Ce pays s'y est activement engagé depuis 2015 grâce à une coopération tuniso-marocaine initiée par une formation diplômante en ergonomie.

En Afrique du Sud, la formation académique est très avancée avec de nombreux ergonomes. La création du laboratoire *Human Kinetics and Ergonomics* depuis les années 80 à l'université de Rhodes a favorisé le développement de la recherche en ergonomie, marquée par le déploiement de l'anthropologie et la normalisation des concepts au dé-

triment de l'ergonomie de terrain.

Pour le reste des pays d'Afrique, l'ergonomie est faiblement représentée. Les seuls points d'entrée de cette discipline sont les projets de recherche *via* des financements externes. Plusieurs facteurs peuvent s'opposer à la promotion de l'ergonomie dans ces pays, en particulier le manque d'ergonomes et de formations, mais aussi la taille des organisations de travail.

Dans ce contexte, un nouveau positionnement de la discipline semble nécessaire afin de résoudre les défis qui compromettent son développement en Afrique. Ainsi, l'application de l'ergonomie dans les pays en voie de développement doit tenir compte de l'ensemble des niveaux pertinents. Alors que le niveau macro-ergonomique s'intéresse à des questions plus larges du système socioculturel et organisationnel, le niveau micro est préoccupé par l'individu, la physiologie et les aspects psychologiques. Bien souvent, l'ergonomie centrée sur le transfert de technologie considère uniquement le niveau micro. Cette approche apporte des résultats remarquables mais ne parvient pas nécessairement à concevoir des systèmes efficaces qui répondent aux objectifs souhaités de la discipline. *In fine*, grâce à l'évolution du contexte sociopolitique et économique de la région, le terrain est désormais beaucoup plus propice à la promotion de cette discipline dans les pays d'Afrique.

ERGONOME : RÉGLER LA PROFESSION ?

Cette table ronde avait pour objectif d'aborder publiquement avec la communauté des ergonomes les actions déjà engagées et les pistes à mettre en œuvre pour mieux

Ergonomie/ergonome(s) : quelles évolutions à la croisée d'une discipline et d'un métier ?

protéger le métier d'ergonome. Elle a donné lieu à des interventions croisées d'ergonomes et d'experts sur l'évolution des métiers et sur les questions de certification. Sur la base d'un constat de l'existant, une réflexion est engagée. Depuis 1992, le titre d'Ergonome européen® proposé par le CREE (*Center for Registration of European Ergonomist*) s'appuie sur un standard et un système d'évaluation. Cette certification atteste d'une qualification professionnelle et d'une pratique. Cela permet de défendre la spécificité des ergonomes et de fournir des critères de référence pour les employeurs ou clients. Étant donné le périmètre européen, la certification permet une cohérence, la mobilité et la solidarité entre ergonomes, même si les systèmes d'éducation sont très divers en fonction des pays ainsi que les formes d'exercice du métier. Cette certification n'est pas obligatoire et n'est pas accessible aux jeunes diplômés.

Les ergonomes rencontrent donc des difficultés dans leur insertion et la construction de leur parcours professionnel, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des non-ergonomes. Ceci s'observe également quant au positionnement de leur métier dans les entreprises, les administrations et les différentes structures.

Les exemples d'autres métiers se structurant en profession et l'influence de la sociologie des professions posent la question de la construction d'une assise légale ou réglementaire qui consoliderait la structuration actuelle du métier qui est informelle. Mais une telle volonté de réglementer la profession pose de nombreuses questions.

Du point de vue de la sociologie, une profession peut être réglementée si elle a une utilité sociale reconnue. C'est ce qui lui confère son indépendance. Dans une approche inter-

actionniste, cela permet de différencier des groupes professionnels.

Du point de vue de l'économie, une profession réglementée permet de pallier la logique du marché, mais c'est une entrave à la concurrence entre ceux ayant le titre d'ergonome européen et ceux ne l'ayant pas.

Par ailleurs, le contexte européen et national est peu favorable à l'adoption de nouvelles réglementations : un processus continu de réformes vise à faciliter l'accès aux activités et à leur exercice. La définition d'un cadre d'analyse relatif aux professions réglementées est en cours au niveau européen. C'est un exercice de transparence et d'évaluation mené dans le cadre de la directive 2005/36/CE modifiée qui traite de la reconnaissance des qualifications professionnelles. Elle vise d'une part à supprimer des exigences injustifiées et disproportionnées et, d'autre part, à procéder à une évaluation approfondie. Cette dernière doit être basée sur des critères tels que : la non-discrimination, une analyse risques/bénéfices, des effets concrets... Autant de mesures qui permettent de garantir la réalisation du/des objectif(s) d'intérêt général poursuivi(s) sans aller au-delà de ce qui est nécessaire pour l'/les atteindre.

La voie de la certification au niveau national a également été débattue avec les trois pôles de la certification : la formation (connaissances évaluées et certifiées par un titre à validité permanente), l'organisation du travail (positionnement des titres dans la hiérarchie de l'organisation du travail), l'expérience professionnelle (reconnaissance de la pratique professionnelle individuelle *via* des mécanismes de validation).

L'ergonomie est une communauté professionnelle déjà largement structurée par les certifications : des diplômes universitaires (master, doctorat), un titre attestant une for-

mation et une expérience effectives, délivré par le CREE, *via* l'Association pour la reconnaissance du titre d'ergonome européen (ARTEE). Il existe notamment des organisations et associations professionnelles qui réfléchissent aux fondements du métier d'ergonome au sein de l'Organisation représentative des métiers de l'ergonomie (ORME) : CINOV Ergonomie (le syndicat national des cabinets-conseils en ergonomie), l'Association des ergonomes de collectivités, d'administrations publiques et d'entreprises (ADECAPE), la SELF, l'Association française des intervenants en prévention des risques professionnels de services interentreprises de santé au travail (AFISST).

Les messages échangés ont été très appréciés et la table ronde a donné un cadre clair pour continuer à approfondir une stratégie : s'appuyer sur les atouts de la structuration actuelle de la communauté des ergonomes. Cela se fera dans le cadre des échanges réguliers au sein du groupe ORME où il existe depuis plusieurs années une dynamique collective informelle de promotion des différentes formes d'exercice du métier d'ergonome.

UN CONGRÈS PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA DIVERSITÉ

De nombreuses et riches tables rondes et symposiums ont eu lieu dans le cadre du Congrès : parmi les plus novateurs, dont les réflexions et les propositions sont incluses dans les actes du Congrès, on peut citer :

- un symposium sur l'analyse de l'activité enseignante, organisé par l'équipe de recherche ERGAPE (Ergonomie de l'activité des professionnels de l'éducation), qui proposait de débattre sur les connaissances relatives aux métiers de l'enseigne-

ment et de la formation, les méthodes d'analyse de ces situations de travail, les dimensions organisationnelles, développementales et créatives de l'activité enseignante ainsi que sur les problèmes liés à la formation professionnelle à ces métiers ;

- une table ronde sur les pratiques des ergonomes auprès des représentants du personnel et des CHSCT qui traitait des conséquences sur les marges de manœuvre possibles dans les actions de prévention des risques professionnels, et notamment dans les actions sur la pénibilité, au regard des évolutions législatives et réglementaires quant aux rôles et missions des représentants du personnel et du CHSCT ;

- un symposium sur les évolutions et contributions de l'ergonomie à la thématique du développement durable qui envisageait les enjeux liés à cette thématique pour l'ergonomie et le métier d'ergonome. Le débat a permis de mesurer en quoi l'ergonomie doit transformer certains objectifs et approches pour continuer à construire « sa » vision du développement durable.

- une table ronde concernant les espaces de débat sur le travail et la pratique de l'ergonomie. Ces espaces de discussion réinterrogent les unités de lieu et de temps de l'intervention ergonomique, la mise en débat autonome et sans aide extérieure de points de vue différents sur le travail, et donc le rôle des ergonomes ainsi que leur utilisation comme mode de gouvernance des entreprises.

Les actes du Congrès 2016 sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://ergonomie-self.org/publications/actes-des-congres/2016-51e-congres-self-marseille/>.